

CHARTRE ÉTHIQUE À DESTINATION DES PET INFLUENCERS



PRÉAMBULE



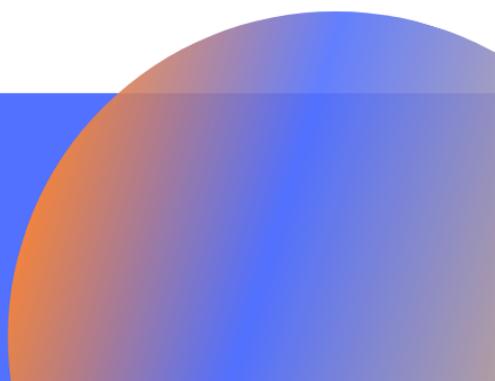
Cette charte constitue un code des bonnes pratiques relatives à la collaboration entre les pet influenceurs et ASSO MEDIA. Elle a été conçue et rédigée par les membres de l'association à destination de l'ensemble des acteurs du marketing digital.

Cette initiative a pour but de préserver la qualité des services proposés par l'association, d'éviter les dérives pouvant nuire à l'image de l'association et d'établir d'un commun accord les différentes valeurs à respecter pour travailler avec ASSO MEDIA.

ASSO MEDIA affirme son attachement précieux au respect des principes fondamentaux de la protection de l'image animale au sein du monde digitale et particulièrement lors des placements de produits effectués par les pet influenceurs.

L'association de Marketing Éthique et Digitale pour l'Image Animale se réserve le droit de modifier, réviser ou compléter la présente charte éthique afin d'en adapter les articles selon l'apparition de nouvelles pratiques et/ou l'évolution de la réglementation ou encore afin d'en renforcer son efficacité.

En signant la présente charte, le pet influencer reconnaît avoir lu et approuvé l'ensemble de ses dispositions.



OBJECT

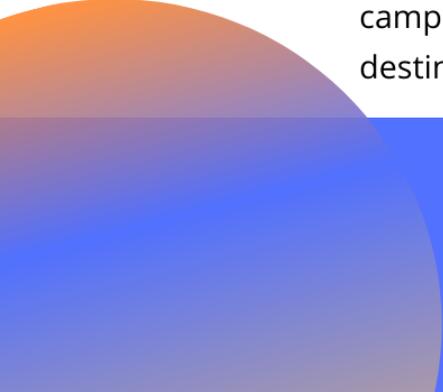


Dans le cadre de notre activité, nous proposons aux pet influencers, des campagnes de placements de produits à effectuer sur une période donnée. Ces campagnes de mise en visibilité sur les réseaux sont adressées à leur communauté et à tout autre tiers qui serait apte à capter cette promotion à travers les post/story/vidéo/... du pet influencer.

La présente charte a pour objet d'encadrer les activités des pet influencers afin d'éviter toute violation de la réglementation applicable en matière de protection de l'image animal, et notamment du Respect de l'article 214-3 du code rural " Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité " . Ce, quelque soit la mise en valeur souhaitée sur les réseaux et à fortiori de manière générale.

Les règles présentées ci-après visent plus particulièrement à spécifier les droits et obligations des pet influencers quant au respect des valeurs de l'association lors des activités de marketing digitale du pet influencer.

L'ensemble des pet influencers s'engage à respecter la présente charte, selon les obligations qui leur incombent, dans toutes les campagnes de marketing digitale de promotion et de prospection à destination de leur communauté.



Le rôle du pet influencer dans une campagne de promotion

Le pet influencer, de par son exposition et son réseau, joue un rôle prépondérant dans les campagnes de placements de produits d'une marque. Il influence les comportements de consommation par son pouvoir de recommandation.

Il s'engage à véhiculer un impact positif, authentique et de confiance dans les produits auxquels il croit. Ses missions consistent à interagir, communiquer et échanger avec une communauté qu'il fédère.

LA LOI EN QUELQUES MOTS

RESPECT DE LA LOI D'IDENTIFICATION D212-63 « L'IDENTIFICATION OBLIGATOIRE DES CHIENS, CHATS ET CARNIVORES DOMESTIQUES PRESCRITE À L'ARTICLE L. 212-10 COMPORTE, D'UNE PART, LE MARQUAGE DE L'ANIMAL PAR TATOUAGE OU TOUT AUTRE PROCÉDÉ AGRÉÉ PAR ARRÊTÉ DU MINISTRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE ET, D'AUTRE PART, L'INSCRIPTION SUR LE OU LES FICHIERS PRÉVUS À L'ARTICLE D. 212-66 DES INDICATIONS PERMETTANT D'IDENTIFIER L'ANIMAL. »

RESPECT DE L'ARTICLE 214-3 DU CODE RURAL « IL EST INTERDIT D'EXERCER DES MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES ANIMAUX DOMESTIQUES AINSI QU'ENVERS LES ANIMAUX SAUVAGES APPRIVOISÉS OU TENUS EN CAPTIVITÉ. »

RESPECT DE L'ANNEXE II DE L'ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 DONT «LEUR FOURNIR UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE ET ABONDANTE, ET TENIR CONSTAMMENT À LEUR DISPOSITION UNE RÉSERVE D'EAU FRAÎCHE. »

LES OBLIGATIONS DU SIGNATAIRE

» **Être propriétaire** de votre animal

» En tant que pet influencer, vous êtes le **garant** du droit à l'image de votre animal et de sa bonne mise en valeur lors de vos campagnes digitales

» Respect de l'intégrité de l'animal faisant **reculer les pratiques abusives** de l'utilisation de l'image animale. Tout contenus digitaux incompatibles avec l'idéologie de ASSO MEDIA (post, story, spots publicitaires..) seront considérés comme un abus et feront l'objet d'une exclusion sans attendre de l'association

» Le pet influencer s'engage à **respecter les animaux en tant qu'êtres vivants**, sensibles, susceptibles de ressentir douleur, souffrance et angoisse. Il engage sa responsabilité morale a chaque placement de produit sur ces points

» Le pet influencer s'engage à **respecter l'image de son animal dans chacune de ses interventions virales et digitales**. Il se refuse catégoriquement et dans tous les cas, de mettre son animal dans des situations dangereuses ou humiliantes

» Garantir de votre **sérieux** lors de chacune de nos collaborations

» **Ne jamais porter atteinte** à l'image de l'association d'une quelconque manière que ce soit lors de vos placements

» **S'engager** à effectuer les campagnes de placements de produits acceptés durant la période allouée

» Le pet influencer affirme **être en capacité** physique et intellectuel d'exercer son activité et de comprendre les règles de cette charte.

» Le pet influencer **s'engage à ne pas contacter les annonceurs en direct** avant ou après qu'une campagne de cette même marque lui ai été proposé

» Il s'engage à **préserver la sécurité et la confidentialité** de ses échanges avec l'association

» Il s'engage à préciser qu'une **campagne est sponsorisée** sur ses réseaux lorsque cela est le cas

» Le pet influencer **certifie avoir pris connaissance** du processus de relais d'une campagne avant tout démarrage

Procédure d'affiliation

- ➔ **Etape 1** le pet influencer renseigne ses informations lors de son inscription sur le site ou en contactant directement notre équipe par mail : petinfluencers@asso-media.com
- ➔ **Etape 2** Il est contacté par ASSO MEDIA
- ➔ **Etape 3** Son profil est validé
- ➔ **Etape 4** Il renvoi la charte signée
- ➔ **Etape 5** Il commence à recevoir des propositions par mail

SEULS LES SIGNATAIRES DE LA PRÉSENTE CHARTE ÉTHIQUE POURRONT METTRE EN AVANT SUR TOUS SES SUPPORTS LE LOGO « SIGNATAIRE DE LA CHARTE ÉTHIQUE ASSO MEDIA » COMME UN FAIRE-VALOIR DE LA QUALITÉ DE SES PRESTATIONS. LE LOGO SERA DISPONIBLE SUR DEMANDE.

TOUTE CHARTE N'AYANT PAS ÉTÉ CONTRE SIGNÉE ET TAMPONNÉE PAR L'ASSOCIATION MARKETING ÉTHIQUE ET DIGITAL POUR L'IMAGE ANIMALE EST NULLE ET NON AVENUE. AUCUN ACTEUR NE POURRA DONC SE PRÉVALOIR D'UNE QUELCONQUE COLLABORATION AVEC ASSO MEDIA DANS CE CAS PRÉCIS.